



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC02_030125

AN06420250103560

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état


La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicités des vacances d'emploi».

Fait à PAU le 3 janvier 2025

Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 03/01/2025
Reçu en préfecture le 03/01/2025
Publié le 03/01/2025
ID : 064-286400031-20250103-DEJIC02_030125-AR



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date	N°	Service
V064240201367511001	Adjoint adm. principal de 2ème classe Adjoint adm. principal de 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe	Secrétaire général de mairie (h/f)	Absence de candidature adaptée	20h00	COMMUNE DE RIVEHAUTE 64190 RIVEHAUTE	01/09/2024	06420240329128	

Envoyé en préfecture le 03/01/2025
 Reçu en préfecture le 03/01/2025
 Publié le 03/01/2025
 ID : 064-286400031-20250103-DEJIC02_030125-AR

Poste à pourvoir le 03/01/2025
 du précédent arrêté
 Service

